



Note aux Ligues Régionales, Comités Départementaux et Clubs

18 Février 2010

Signataire : Marie-Noëlle SERVAGE – Secrétaire Générale

Objet : Achat de logiciels et de matériel informatique à tarif préférentiel.

Fort du poids du mouvement sportif, et sur proposition d'un groupe de travail réunissant différentes fédérations, le CNOSF a négocié des tarifs très préférentiels auprès de Microsoft et d'un certain nombre de revendeurs.

Les offres présentées ci-après concernent l'ensemble des associations sportives et je vous invite à les relayer auprès de vos structures afin de leur permettre d'alléger leurs coûts dans ce domaine.

1. Tarif préférentiel sur les produits Microsoft.

Le CNOSF a signé le 29 Avril 2009 un accord Select Plus Education avec Microsoft.

Cet accord permet à toutes les fédérations, mais aussi les ligues, les comités et les clubs, d'avoir accès à des réductions allant de 60 à 90 % par rapport au prix public sur l'ensemble des logiciels Microsoft sauf Hardware et jeux. Sont mis de côté les structures commerciales qui ne sont pas des associations loi 1901.

Les tarifs ne sont accessibles qu'auprès de 8 gros revendeurs qui sont seuls habilités par Microsoft à gérer ce type de contrat. Le CNOSF a signé un accord de mise en œuvre (AMO) avec chacun des revendeurs afin de permettre à toutes les associations de choisir celui qui lui convient parmi le plus large choix possible et ce sans avoir à réaliser de démarche particulière. Cependant, si une structure souhaite signer avec un de ces revendeurs un AMO qui lui serait propre, cela reste possible. La liste des revendeurs est disponible sur le site <http://dsi.franceolympique.com> ou sur <http://www.microsoft.com/france/associations/revendeurs-nationaux.msps>

Les logiciels dont la licence est acquise dans le cadre des programmes Select Education pourront être utilisés exclusivement dans les conditions suivantes :

- sur un équipement (PC ou serveur) appartenant à l'association ou à un membre de l'association.
- Pour les besoins exclusifs de l'association.
- Le logiciel ne pourra pas être utilisé dans un cadre professionnel hors de l'association.
- Les licences de logiciels ne peuvent en aucun cas être revendus, loués ou exportés.

A titre d'exemple, une licence Microsoft Office 2007 Entreprise vendue dans le commerce autour de 600 € TTC sera au tarif Select Education autour de 75 € TTC.

2. Tarif préférentiel sur du matériel informatique.

Le groupe de travail a souhaité également être en mesure de proposer aux associations sportives des ordinateurs à prix négocié qui soient fiables et adaptés à leurs besoins. Ne souhaitant pas imposer un prestataire en particulier, il a été demandé aux revendeurs agréés Microsoft de faire une proposition de package "ordinateur + logiciels".

Leurs offres se présente sous la forme de 2 machines : un ordinateur fixe à 700 € TTC et un ordinateur portable à 850 € TTC, et ont été réalisées suivant des critères précis dont la livraison sur site, avec Windows 7, Microsoft Office Entreprise, au moins 4Go de RAM, et une garantie sur site pendant 3 ans.

Les produits proposés ont été validés par le groupe des responsables informatiques des fédérations pour répondre au mieux aux attentes générales des associations souhaitant faire de la bureautique, gérer son budget, ses compétitions, faire des inscriptions sur Internet...

Les configurations et les modèles des ordinateurs bénéficiant de ces offres doivent être identiques, il ne sera donc pas possible d'avoir un ordinateur "sur mesure" aux mêmes conditions. Les paiements se feront à la commande, et il ne pourra y avoir de remise supplémentaire pour une commande en nombre.

Toutes les informations concernant les produits seront disponibles sur Internet sur le site : <http://dsi.franceolympique.com>